

Série spéciale d'ITU News sur les États Membres ayant apporté la plus grande contribution

Propositions de réponses de la France

Pourquoi la France soutient-elle l'UIT?

■ En tant qu'État membre ayant participé à la fondation de l'UIT en 1865 et l'un de ses principaux contributeurs financiers (le 4ème), la France soutient depuis l'origine cette organisation qui constitue une enceinte unique pour assurer une gestion harmonieuse sur la plan international des ressources de télécommunications/TIC. En particulier, le Règlement des radiocommunications de l'UIT apporte un cadre juridique essentiel au développement des activités spatiales et dans le domaine des radiocommunications. Ainsi, la France a toujours contribué à l'élaboration de solutions de consensus et s'est investie fortement dans les négociations en vue d'une plus grande harmonisation du spectre radioélectrique et d'un accès pour tous aux technologies numériques de radiocommunications. L'UIT a également démontré au fil des années sa capacité à faire entendre les besoins spécifiques des pays en développement afin qu'ils ne soient pas laissés pour compte de la transformation numérique. La France s'attache à appuyer les efforts de l'UIT sur le terrain, notamment au travers de ses opérateurs et de ses industriels, pour contribuer efficacement à l'aide aux pays en développement dans le domaine des télécommunications/TIC.

En quoi les travaux de l'UIT se rapportent-ils à vos initiatives stratégiques dans le vaste domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)?

■ Les travaux de l'UIT revêtent une importante stratégie pour la France, notamment en matière de gestion du spectre radioélectrique (communications mobiles et satellites). Les résultats de la dernière Conférence Mondiale des Radiocommunications qui s'est tenue en Egypte à l'automne 2019, liés au déploiement de la 5G (harmonisation des fréquences 5G) et au déploiement de constellations en orbite basse (mise à niveau du cadre réglementaire), ont constitué une avancée certaine pour le secteur. Plus largement, la France voit dans les commissions d'études des différents secteurs de l'UIT des lieux d'expertise uniques pour faire avancer la réflexion sur les applications télécom des technologies émergentes et est très attachée à ce que l'UIT puisse accompagner les développements technologiques récents et à venir dans le domaine des télécommunications/TIC, dans le plein respect du mandat qui lui a été assigné. Elle reste particulièrement attentive à ce que les pays en développement soient parties prenantes de ces évolutions et que l'UIT continue à travailler avec les autres organisations compétentes au développement des infrastructures numériques et à la diffusion des usages numériques.

Quels sont, selon vous, les avantages particuliers que vous retirez des travaux menés aux côtés de l'UIT et quelles sont les activités de l'UIT les plus importantes pour votre pays?

■ Au cours des dernières années, un nombre croissant d'entreprises françaises, notamment des PME, mais aussi des institutions du secteur académique ont manifesté un intérêt croissant dans les travaux de commissions d'études de l'UIT qu'elles considèrent comme particulièrement stratégiques pour leur activité, sur des thèmes qui correspondent également à des priorités fortes du gouvernement français. Les travaux de l'UIT en matière de déploiement des réseaux de fibres optiques (commission d'études 15 de l'UIT-T), d'environnement et de changement climatique (commission d'études 5 de l'UIT-T), de communications spatiales (commissions d'études 4 et 7 de l'UIT-R) et mobiles (commission d'études 5 de l'UIT-R) revêtent une importance particulière pour la France. Les ressources de numérotage et la qualité de service et d'expérience constituent également des enjeux cruciaux pour permettre à nos opérateurs de fournir à la population des services de télécommunications/TIC de qualité et inclusifs et contribuer ainsi à la réduction de la fracture numérique, particulièrement dans les zones rurales et isolées.

Pouvez-vous donner des exemples de la façon dont les TIC nouvelles et émergentes contribuent à stimuler le développement durable dans votre pays ou région ou à travers le monde?

■ Les TICs constituent un levier puissant et indispensable pour contribuer au développement durable, mais il ne faut pas oublier également l'impact environnemental du numérique lui-même. La France a fait du développement d'un numérique durable au service de la transition écologique l'une de ses priorités. Le Gouvernement français a élaboré une stratégie nationale ambitieuse « Numérique et Environnement », dont l'objectif est de faire converger les transitions numérique et écologique par une mobilisation de tous les acteurs concernés. Cette stratégie vise ainsi, par des mesures concrètes, (i) à développer la connaissance de l'empreinte environnementale du numérique, (ii) à réduire l'empreinte environnementale du numérique liée à la fabrication des équipements et au développement des usages, et (iii) à faire du numérique un levier de la transition écologique et solidaire.

Quelles sont, selon vous, les principales tendances qui caractérisent le secteur des TIC en France?

■ Le plan « France 2030 » initié par le gouvernement français suite à la crise engendrée par la pandémie de Covid-19, vise à pousser l'industrie française vers le futur et est notamment consacré à la transition numérique (y compris en facilitant la convergence entre transitions numérique et écologique, comme évoqué précédemment au travers de la stratégie nationale « Numérique et Environnement »). Dans ce domaine, plusieurs piliers majeurs sont identifiés parmi lesquels le développement de start-ups industrielles, considérées comme le moteur de l'innovation de rupture dans les secteurs clés que sont le quantique, la cybersécurité, l'IA, le cloud et l'e-santé, ainsi que le développement de la souveraineté technologique française, y compris dans la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières et en composants électroniques, essentiels au secteur du numérique. Les autres piliers correspondent quant à eux à l'inclusion numérique, la formation aux métiers du numérique ou encore l'accélération de la transition numérique des entreprises. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, porte cette ambition, en lien avec Jean-Noël Barrot ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.

Quels sujets devraient être traités par l'UIT à titre prioritaire au cours des prochaines années?

■ La France a à cœur que l'UIT puisse relever au niveau international les défis liés à la transformation numérique de l'économie mondiale. Parmi ces défis, la fracture numérique, si elle a pu se réduire sur la période récente, continue d'exclure une part encore trop importante de l'humanité, qui se retrouve privée d'accès à des services essentiels. Or la connectivité à haut débit est considérée comme un facteur déterminant pour autonomiser les populations et développer des écosystèmes d'innovation, mais aussi pour accompagner la trajectoire de développement des Etats dans leur recherche d'autonomie technologique. Faire venir au numérique les personnes et organisations qui en sont exclues ou éloignées, par l'information, la sensibilisation et la formation aux compétences numériques nous apparaît être un chantier prioritaire pour l'UIT, en partenariat avec les autres organisations compétentes. Un autre grand chantier que nous avons déjà évoqué plus tôt et qui se situe au cœur de notre action gouvernementale est l'impact et la contribution des technologies numériques à la lutte contre le changement climatique, qui représentent tout à la fois un défi et une opportunité sur lesquels nous sommes convaincus que l'UIT peut avoir un apport significatif en associant l'ensemble des parties prenantes, y compris les utilisateurs qui doivent disposer de toutes les informations nécessaires afin de pouvoir maîtriser leur empreinte numérique. La France soutient particulièrement les travaux engagés dans le cadre de la commission d'études 5 de l'UIT-T, présidée par un Français, M. Dominique Würges.

Comment l'UIT devrait-elle évoluer pour répondre aux besoins en constante mutation du secteur des TIC?

■ La participation directe de l'industrie (« membres de secteurs ») aux travaux de l'UIT fait de celle-ci une organisation unique du système des Nations unies et contribue largement au succès de ses travaux et des recommandations élaborées par les trois secteurs de l'Union. L'UIT dispose aujourd'hui d'outils et de processus lui permettant de faire participer à ses travaux les acteurs de l'industrie des TIC, notamment en matière de normalisation. Compte tenu de l'intérêt marqué de ces acteurs pour certains travaux-clés sur lesquels l'UIT dispose d'une expertise technique hautement reconnue, l'UIT pourrait bénéficier d'une plus grande reconnaissance internationale en concentrant ses moyens sur le développement de ces travaux-clés, tout en veillant à continuer à prendre en compte les besoins nouveaux et émergents de l'industrie, dès lors qu'ils s'appliquent au domaine des télécommunications/TIC. La France est convaincue qu'un tel recentrage serait de nature à en renforcer l'attractivité pour les acteurs industriels dont la participation aux travaux techniques, notamment des commissions d'études, pourrait d'ailleurs être encore davantage facilitée. Par ailleurs, la collaboration régulière, pouvant aller de l'échange d'informations jusqu'au développement de travaux en commun avec d'autres organisations, en passant par la conclusion de partenariats avec elles, devrait être encouragée pour créer des passerelles entre l'UIT et ces organisations et mutualiser autant que possibles les moyens et les travaux pour le bénéfice des membres de l'UIT.